

TOU.TE.S EN GRÈVE LE 22 MARS

La feuille de route du gouvernement pour les services publics est sans ambiguïté : réduire le périmètre des politiques publiques, procéder à d'innombrables fermetures et regroupements de services publics, réduire de manière drastique l'emploi public, casser les droits et garanties des personnels, y compris leurs statuts et régimes de retraite.

**22
MARS
2018**

Après l'annonce de la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, le rétablissement du jour de carence, la hausse de la CSG et le gel du point d'indice, un nouveau cap a été franchi lors du comité interministériel de la transformation publique du 1^{er} février. **Des nouvelles mesures d'une extrême violence ont été annoncées :**

- plan de départ « volontaire » (en clair : un plan social) pour accompagner les abandons de missions et garder les suppressions d'emplois envisagées ;
- recours accru aux contractuels alors que 20 % des agents des administrations et établissements publics, soit environ 1 million de personnes, sont déjà sans statut et précaires ;
- généralisation de la rémunération au « mérite », porte ouverte à l'arbitraire ;
- abandons, privatisations et transferts de missions ;
- affaiblissement des instances de représentation du personnel (suppression des CHSCT, et remise en cause des CAP nationales).

La politique mise en œuvre et projetée par le gouvernement est inacceptable !

C'est pour s'opposer à ces reculs et promouvoir d'autres mesures respectueuses des personnels et des missions de service public que la CGT, avec les organisations syndicales Solidaires, FO, FSU, CFTC, CGC et FAFP, appellent à cesser le travail le jeudi 22 mars.

Manifestations 44 :

10h00 gare de Saint Nazaire

10h30 croisée des trams à Nantes

Et vendredi 23 mars - Cambronne

Assemblée Générale à 11h30

pour faire le bilan et envisager la suite

POURQUOI UN STATUT POUR LES FONCTIONNAIRES ?

Dans l'exercice des missions de service public, les fonctionnaires sont soumis aux décisions politiques et aux alternances électorales.

Dépendants d'un lien de subordination à l'égard des autorités politiques, ils doivent pouvoir malgré cela préserver l'intérêt général. C'est pourquoi ils sont titulaires de leur grade et non de leur emploi.



En 2016, à l'occasion du 70^e anniversaire de la loi de 1946 qui a créé le statut, la CGT a réaffirmé la nécessité du statut général et des statuts particuliers propres aux fonctionnaires. Ils ont pour objet de garantir leur indépendance à l'égard de toutes les formes de pressions politiques, partisans et patronales.

Ces dispositions statutaires sont indispensables pour garantir de bonnes conditions d'exercice des missions, définir les droits et les obligations des agent.e.s dans leur manière de servir, permettre la continuité du fonctionnement des institutions indépendamment des changements politiques, assurer la permanence des services publics et la cohésion sociale de la République.

C'est d'ailleurs pourquoi un grand nombre de **contractuel.le.s et précaires – environ 20 % des salarié.e.s de la Fonction publique – revendiquent avec la CGT leur titularisation, c'est-à-dire leur passage sous statut**. Contrairement au patronat et gouvernements qui entendent démanteler cet édifice statutaire, la CGT propose de le renforcer, de le rénover et de l'unifier pour qu'il corresponde mieux aux besoins et réalités d'aujourd'hui.

Outil de progrès pour aujourd'hui et demain, le statut des fonctionnaires garantit la neutralité et l'impartialité. Il est un vecteur de démocratie impliquant l'association et la participation des citoyen.ne.s à l'action publique et aux processus de décisions publiques, comme la CGT le propose dans l'objectif d'une réelle appropriation des services publics par toutes et tous. **A contrario, le gouvernement propose déjà de ne plus recruter de fonctionnaires dans des pans entiers de la Fonction Publique ce qui signifie la mise à mort de ce statut !**

